

dodis.ch/64936

Entretiens des Chefs du DFEP et du DFAE, les Conseillers fédéraux Delamuraz et Cotti, avec le Président de la Commission Delors à Bruxelles¹

COMPTE RENDU DE LA VISITE DES CONSEILLERS FÉDÉRAUX
J.-P. DELAMURAZ ET F. COTTI AUPRÈS DE LA COMMISSION DES CE,
LE 28 JUIN 1993 À BRUXELLES

Berne, 29 juin 1993

Le Chef du DFAE et le Chef du DFEP ont rencontré le Président J. Delors et cinq commissaires.² Ils ont ainsi été en mesure d'aborder la plupart des sujets intéressant la Suisse.³ Voici en substance les résultats des entretiens, qui ont laissé apparaître une large convergence de vues entre le Conseil fédéral et la Commission.

1 Intégration en général

a. Position suisse

La délégation suisse a déclaré que sa visite avait pour *objectifs* de donner une *nouvelle impulsion aux relations Suisse-CE* et de faire progresser l'établissement de nouveaux liens conventionnels entre la Suisse et la CE après le non à l'EEE.⁴ Elle a rappelé les buts de notre politique d'intégration (éviter l'isolement politique et culturel; développer les conditions-cadres des liens économiques avec la CE)

- 1 CH-BAR#E7113A#2001/192#2707* (777.901). Cette note d'information au Conseil fédéral est signée par les Conseillers fédéraux Flavio Cotti, Chef du DFAE, et Jean-Pascal Delamuraz, Chef du DFEP. Elle est très probablement rédigée par Pierre Helg, Chef de la Section Questions politiques, institutionnelles et juridiques du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, qui participe à tous les entretiens en qualité de «note-taker», cf. la notice de l'Ambassadeur Bruno Spinner, Chef du Bureau de l'intégration, du 18 juin 1993, CH-BAR#E7113A#2001/192#2221* (776.200). L'Ambassadeur Spinner et l'Ambassadeur Benedikt von Tscharner, Chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles complètent la délégation suisse. Le Conseil fédéral prend connaissance de la note d'information lors de sa 23^{ème} séance du 30 juin 1993, en même temps que les notes d'information sur les visites du Conseiller fédéral Cotti à Bonn, dodis.ch/64312, et à Rome, DDS 1993, doc. 30, dodis.ch/62434, cf. le procès-verbal de discussion du Conseil fédéral du 22 juillet 1993, CH-BAR#E1003-01#2006/306#1* (322.2).
- 2 Note de bas de page dans le texte original: Vice-Président H. Christophersen (portefeuilles: affaires économiques, financières et monétaires; statistique); Vice-Président M. Marin (portefeuilles: coopération au développement et aide humanitaire); Vice-Président L. Brittan (portefeuilles: affaires économiques extérieures et politique commerciale); Commissaire J. de Deus Pinheiro (portefeuilles: Parlement européen; transparence communication et information; culture et audiovisuel) Commissaire H. van den Broek (portefeuilles: politique extérieure; politique étrangère et de sécurité commune; élargissement).
- 3 Pour un aperçu des sujets les plus importants et de la stratégie de la Suisse, cf. le PVCF N° 1158 du 14 juin 1993, dodis.ch/64201.
- 4 Cf. la compilation thématique Votation sur l'Espace économique européenne (EEE) (1992), dodis.ch/T2163.

et les moyens de les atteindre (approfondissement des relations bilatérales sectorielles, accession ultérieure à l'EEE, adhésion à la CE).⁵ La délégation a relevé que *l'approche bilatérale était insuffisante et provisoire* et que la *finalité* de la politique du Conseil fédéral demeurait *l'adhésion à la CE, éventuellement via l'EEE*.⁶ Elle a souligné avec insistance que pour parvenir à cette dernière solution, il importait que la CE donne à la population suisse une image conciliante d'elle-même, en acceptant de conclure des accords bilatéraux sectoriels.⁷ Elle a par ailleurs relevé l'importance croissante du *volet politique* dans le processus d'intégration.⁸

La délégation a décrit le programme consécutif au rejet de l'EEE (reprise autonome d'une partie des projets Eurolex et revitalisation de l'économie suisse), destiné à rapprocher la Confédération de la CE et de ses États membres, ses principaux partenaires.⁹

Cela posé, la délégation a énuméré *les domaines prioritaires d'intérêt mutuel* pour lesquels la Suisse souhaitait l'ouverture de *négociations bilatérales* avec la CE: transports,¹⁰ recherche, formation, reconnaissance des diplômes,¹¹ règles d'origine, produits agricoles transformés,¹² marchés publics,¹³ obstacles techniques au commerce,¹⁴ propriété intellectuelle, domaines vétérinaire et phytosanitaire, statistique, programmes audiovisuels et MEDIA.¹⁵ La délégation a souligné la spécificité du domaine des transports, étant donné que la CE s'était engagée dans le cadre de l'accord transit à ouvrir ces négociations.¹⁶ Elle a en outre relevé que pour la re-

5 *Sur la politique suisse d'intégration à la suite de la votation sur l'EEE, cf. aussi DDS 1992, doc. 58, dodis.ch/60622, et doc. 60, dodis.ch/60956; DDS 1993, doc. 2, dodis.ch/64598, et doc. 10, dodis.ch/64545.*

6 *Cf. à ce propos le rapport de fin de mission de l'Ambassadeur von Tscherner d'août 1993, en particulier les parties II.3 et II.4, qui fait l'ébauche des possibilités de coopération futures de la Suisse avec la CE, dodis.ch/64664.*

7 *Sur la disponibilité de la CE à négocier des accords bilatéraux sectoriels, cf. DDS 1993, doc. 57, dodis.ch/65349, ainsi que la compilation thématique Début des négociations bilatérales (1993), dodis.ch/T2239.*

8 *À ce titre, la Suisse est invitée par la présidence danoise de la CE à une série d'entretiens sur la coopération politique européenne en mai 1993, cf. la notice du Chef de section Helg du 26 mai 1993, dodis.ch/63249.*

9 *Cf. le Message sur le programme consécutif au rejet de l'Accord EEE du 24 février 1993, dodis.ch/64684.*

10 *Cf. la compilation thématique Bilatérales I: Transports terrestres et aériens, dodis.ch/T1704.*

11 *Cf. DDS 1993, doc. 18, dodis.ch/65115, ainsi que la compilation thématique Bilatérales I: Recherche, dodis.ch/T2530.*

12 *Cf. la compilation thématique Bilatérales I: Agriculture, dodis.ch/T2531.*

13 *Cf. la compilation thématique Bilatérales I: Marché publics, dodis.ch/T2532.*

14 *Cf. la compilation thématique Bilatérales I: Obstacles techniques au commerce, dodis.ch/T1579.*

15 *Cf. le PVCF N° 667 du 7 avril 1993, dodis.ch/64262.*

16 *Les négociations de la Suisse avec la CE sur les transports et le transit sont séparées des négociations sur l'EEE à la demande de la Suisse et de l'Autriche, cf. la compilation dodis.ch/C2088. L'accord sur le transit est approuvé par le Conseil fédéral en février 1992, cf. le PVCF N° 285 du 12 février 1992, dodis.ch/58172. Pour une évaluation de l'accord par le Conseiller fédéral Adolf Ogi, Chef du DFTCE et responsable du dossier, cf. également DDS 1991, doc. 51, dodis.ch/58168, ainsi que plus généralement la compilation thématique Négociations de transit avec la CE (1987-1992), dodis.ch/T1913.*

cherche et les statistiques, par exemple, la réciprocité des intérêts était si claire que la définition préalable par la CE et ses États membres d'une philosophie générale semblait superflue et que des négociations devraient pouvoir débiter sans délai.¹⁷

b. Position de la Commission

La Commission a déclaré regretter, mais comprendre, la situation difficile dans laquelle se trouve la Suisse et apprécier les efforts déployés par les autorités depuis le 6 décembre. En général, elle s'est montrée *ouverte et bien disposée envers notre pays*.¹⁸ Elle est convenue [*sic*] que l'éventuelle accession de la Suisse à l'EEE dépendrait en particulier du sort des quatre candidats de l'AELE à l'adhésion. Quant à l'adhésion de la Suisse à la CE, la Commission a reconnu qu'elle serait en principe bienvenue, mais que la question n'était pas actuelle. Elle a précisé qu'elle ne prendrait aucune initiative à cet égard pour ne pas compliquer l'énoncé du problème, et qu'il appartenait à la Suisse de donner, le moment venu, le signal permettant la poursuite de la procédure sur l'avis de sa candidature. La Commission a souligné, d'autre part, le prix qu'elle attachait à ce que la Suisse rende son ordre juridique euro-compatible.

S'agissant de l'approfondissement de nos *relations bilatérales sectorielles*, la Commission a constaté qu'elle entendait développer auparavant non pas une philosophie générale à proprement parler des liens Suisse-CE (J. Delors: «un concept global, je n'y crois pas»), mais plutôt une *approche pragmatique* en vue de déterminer un *faisceau d'accords bilatéraux, équilibré et tenant compte des intérêts mutuels* (L. Brittan: «balanced combination of sectoral agreements to assist the forces in Switzerland that seek membership»). Ce faisceau ne saurait cependant équivaloir à un EEE taillé sur mesure et pourrait comprendre des concessions croisées.¹⁹ Pour ce faire, elle examinera parallèlement les domaines prioritaires retenus par la Suisse et les matières qui seront inventoriées par la CE et ses États membres, au vu en particulier des entretiens exploratoires qui ont eu lieu.²⁰

La différence de taille des marchés entre la Suisse et la CE sera prise en considération. La Commission devrait procéder à ce travail préparatoire pendant les semaines à venir, de manière à soumettre au Conseil des ministres des transports du 28 septembre ses *premières conclusions* à ce propos, en même temps que le projet des directives de négociations sur les transports.²¹ Les demandes possibles de la CE dans ce contexte pourraient concerner notamment l'agriculture, la libre circulation des personnes et la coopération en matière de surveillance

17 Cf. le PVCF N° 1261 du 30 juin 1993, dodis.ch/64239.

18 Pour les réactions des pays négociant l'EEE à la suite de la votation suisse, cf. DDS 1992, doc. 60, dodis.ch/60956.

19 Le 9 novembre, le Conseil des ministres des affaires étrangères de la CE confirme la disponibilité de la Communauté à ouvrir des négociations sectorielles avec la Suisse, cf. dodis.ch/64952. Cf. aussi la présentation de ce résultat par les Conseillers fédéraux Delamuraz et Cotti devant la Commission de politique extérieure du Conseil des États, DDS 1993, doc. 57, dodis.ch/65349.

20 Pour la liste des visites à haut niveau avec les États de l'EEE depuis le 6 décembre 1993, cf. le PVCF N° 1158 du 14 juin 1993, dodis.ch/64201, annexe.

21 L'adoption du mandat de négociation est repoussée à plusieurs reprises durant l'année 1993 pour être finalement renvoyée à 1994 par le Conseil des ministres des transports, cf. la compilation dodis.ch/C2534.

bancaire.²² Un lien avec les pays de l'AELE membres de l'EEE devra en outre être établi. La Commission a insisté sur la bonne coordination qui sera nécessaire entre les différentes négociations. Une réunion du Comité mixte Suisse-CEE (ALE) devrait être prévue pour l'automne prochain.²³

La Commission a par ailleurs relevé qu'elle était appelée à examiner la demande suisse d'intensification du *dialogue politique*. Les États membres de la CE sont, pour leur part, réticents à la formalisation de cette intensification.

La Commission a admis l'importance pour l'opinion publique suisse de l'*image* d'une CE accueillante et sachant où elle allait, par exemple pour ce qui touche à la mise en œuvre de l'UEM ou aux positions communautaires au GATT.

2 Autres sujets abordés

a. Croissance économique et chômage

Pour la Commission, il importe de définir une orientation à laquelle *tous les États de l'Europe de l'Ouest puissent se rallier*, de façon que le continent résiste à la concurrence des États-Unis et du Japon. Le *Plan Delors en 8 points* propose des solutions à moyen et long terme et vise à lancer un large débat public à ce sujet. Le *livre blanc* sur les mesures de soutien à la compétitivité et à l'emploi, décidé au Sommet de Copenhague et devant paraître en décembre, définira la stratégie communautaire générale de mise en œuvre du marché unique. La relance des investissements et le renforcement de la crédibilité des politiques fiscales devraient y occuper une place privilégiée.²⁴

La *délégation suisse* a expliqué que la Confédération était confrontée, en matière d'emploi et de compétitivité, à une situation analogue à celle de ses partenaires européens. Les causes du chômage ne sont pas seulement conjoncturelles, mais aussi structurelles. Elle a précisé qu'elle attachait une grande importance à l'approche globale de la question et à la *coordination des efforts au niveau européen* pour surmonter la crise. Dans l'hypothèse d'un suivi de la conférence sur le chômage de Luxembourg du 19 avril dernier, il faudrait des travaux préparatoires approfondis.²⁵

b. Élargissement

La Commission a relevé que les *négociations* d'adhésion avec les quatre États de l'AELE progressaient mais présentaient des côtés *difficiles* (pétrole et pêche notamment). Il y aurait de bonnes chances pour que leur conclusion intervienne d'ici au 1.1.1995, de façon à permettre aux quatre candidats de *ratifier les accords*

22 Sur les demandes de la CE, cf. le télex du Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) du DFEP, le Secrétaire d'État Franz Blankart, sur sa visite à Bruxelles du 11 au 12 octobre 1993, dodis.ch/65264. Cf. également la compilation thématique Bilatérales I: Libre circulation des personnes, dodis.ch/T2459.

23 Cf. le PVCF N° 2351 du 13 décembre 1993, dodis.ch/64050.

24 Sur la coordination européenne en matière de politique économique, cf. la note d'information du DFEP au Conseil fédéral du 15 décembre 1993, dodis.ch/64503.

25 Sur la conférence du Luxembourg, cf. la note d'information du DFEP au Conseil fédéral du 30 avril 1993, dodis.ch/64495.

avant la conférence intergouvernementale de 1996. La CE a en effet l'intention de traiter la question des réformes institutionnelles avec les quatre États de l'AELE.²⁶

La Commission part de l'idée que les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) pourraient être membres de la CE dans dix ou quinze ans.

La *délégation suisse* a noté que les expériences de ses principaux partenaires de l'AELE pourraient avoir une influence déterminante sur l'opinion publique suisse.

c. GATT

La *Commission* a noté, au nombre des éléments faisant obstacle à la conclusion de l'Uruguay Round, la divergence de vues entre la France et l'Allemagne sur le dossier agricole,²⁷ de même que l'approbation nécessaire par le *Congrès américain* interventionniste d'une réglementation internationale libérale.²⁸

La *délégation suisse* a relevé le rôle croissant de la CE, qui se substitue à ses États membres, dans ces négociations.

d. Relations Nord-Sud

La *Commission* a constaté que la coopération au développement ne progressait guère au sein de la CE, faute de budget. Sur les nouvelles bases de Maastricht, la Commission est en train de complètement réexaminer son approche. Pour l'instant, certains États membres coopèrent au développement avant tout pour promouvoir leurs intérêts nationaux (francophonie, Commonwealth). Elle a observé que le Japon exploitait les faiblesses actuelles du monde occidental dans ce domaine afin d'occuper massivement le terrain, notamment en Amérique latine et en Afrique, au moyen d'aides liées.

Sur le *plan humanitaire* qui, lui, tend à se développer, la Commission, représentant la CE en tant que plus gros contributeur mondial, met l'accent sur les organismes spécialisés qui acceptent un contrôle budgétaire (CICR, ligue des Croix-Rouges; mais non l'ONU).

e. Parlement européen

La *délégation suisse* a signalé que l'opinion critique du Parlement envers la Confédération la préoccupe.

La *Commission* a fait remarquer que depuis Maastricht, le Parlement européen prenait de l'importance et qu'il serait dans l'intérêt de la Suisse de soigner encore davantage ses relations avec lui, notamment en faisant du *lobbying* actif auprès des groupes politiques prédominants.²⁹

f. Post-communisme

Le *Président Delors* a constaté que le projet politique de l'avenir européen n'était pas lisible. Ni les États, ni les organismes (CSCE, UEO, OTAN, Conseil

26 Cf. la compilation thématique Quatrième élargissement de la CE: Autriche, Finlande, Suède (1995), dodis.ch/T1878.

27 Cf. à ce sujet la notice du Ministre Luzius Wasescha de l'OFAEE du 27 mai 1993, dodis.ch/64432.

28 Sur la position des États-Unis, cf. le rapport du Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, l'Ambassadeur Pierre-Louis Girard, sur sa visite à Washington et Ottawa, du 17 mai 1993, dodis.ch/65409.

29 Cf. à ce sujet la notice de l'Ambassadeur Spinner du 1^{er} juin 1993, dodis.ch/65383.

de l'Europe, CE) n'ont été capables de réagir. Les solutions institutionnelles à une nouvelle voie européenne sont l'efficacité, la démocratie, l'équilibre entre les États. Dans cette perspective, il n'a pas caché un certain scepticisme à l'égard du Pacte de stabilité (initiative Balladur), «une enceinte internationale de plus!».³⁰

3 Rencontre avec le Comité Suisse-CE

En marge des entretiens à la Commission, le Chef du DFAE et le Chef du DFEP ont eu un échange de vues avec les membres du Comité Suisse-CE de la Chambre du Commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg. Exemples concrets à l'appui, ces représentants de notre industrie et de nos services ont démontré les *effets négatifs* existants ou à venir sur leurs affaires du fait de notre *non-appartenance* à l'EEE ou à la *Communauté*.³¹

30 Cf. à ce sujet la compilation dodis.ch/C2469.

31 Cf. dodis.ch/66064.